

BARÈME DES HONORAIRES de M. Nicolas LECLERE

VENTE - Immobilier d'habitation

Prix Net Vendeur	Honoraires TTC
Jusqu'à 19 999 €	2 000 €
20 000 € à 59 999 €	10 %
60 000 € à 139 999 €	8 000 €
140 000 € à 199 999 €	9 000 €
200 000 € à 259 999 €	10 000 €
260 000 € à 349 999 €	12 000 €
350 000 € à 409 999 €	13 000 €
410 000 € à 469 999 €	15 000 €
470 000 € à 549 999 €	18 000 €
À partir de 550 000 €	4 %

VENTE - Immobilier commercial et d'entreprise

Prix Net Vendeur	Honoraires TTC
< à 50 000 €	4 500 €
50 001 € à 200 000 €	10 %
200 001 € à 400 000 €	9 %
400 001 € à 600 000 €	8 %
600 001 € à 800 000 €	7 %
800 001 € à 1 000 000 €	6 %
À partir de 1 000 001 €	5 %

www.immoforfait.fr

BARÈME DES HONORAIRES de M. Nicolas LECLERE

LOCATION - Immobilier d'habitation

Forfait Location TTC
Publicité / Recherche du locataire / Visite du locataire / Constitution du dossier
1 mois de Loyer Hors Charges + Indice Alur au m ² suivant la zone concernée*

Remarque : L'Agent n'est pas habilité à rédiger le bail ni l'état des lieux.

Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :

- 1/ La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50% du montant total des honoraires.
- 2/ Le montant des honoraires à la charge du locataire ne peut dépasser les seuils du tableau ci-dessous.
- 3/ Le montant à la charge du bailleur correspond à la somme restante
(Total des Honoraires - Honoraires à la charge du locataire)

Zones*	Très tendue	Tendue	Reste du territoire
Montant maximum TTC**	10,80 € / m ²	9,00 € / m ²	7,20 € / m ²

Les honoraires seront dus à la signature du bail de location et directement payés par le(s) locataires et le(s) bailleurs

*Zones définies par le décret du 01/08/2014

**Montants maximum légaux déduction faite de 10% au titre de la non rédaction du bail de location par ImmoForfait.

LOCATION - Immobilier commercial et d'entreprise

Forfait Location TTC
Publicité / Recherche du locataire / Visite du locataire / Constitution du dossier
3 mois de Loyer Hors Charges + TVA 20% En totalité à la charge du Locataire

Remarque : L'Agent n'est pas habilité à rédiger le bail commercial ni l'état des lieux.

Les honoraires seront dus à la signature du bail et directement payés par l'intéressé

www.immoforfait.fr